

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 15 mai 2015 modifiant l'arrêté du 19 mai 2011 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour l'accès au grade de contrôleur des finances publiques de 2^e classe

NOR : FCPE1504609A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre de la décentralisation et de la fonction publique,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier du corps des contrôleurs des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 22 février 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours et examens professionnels de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2011 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour l'accès au grade de contrôleur des finances publiques de 2^e classe,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le dernier alinéa du 1 du III de l'article 1^{er} de l'arrêté du 19 mai 2011 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Les candidats expriment, dès l'inscription, l'option dans laquelle ils souhaitent composer. Ce choix ne peut plus être modifié après la date de clôture des inscriptions. »

Art. 2. – Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du concours interne spécial organisé au titre de l'année 2016.

Art. 3. – Le directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 mai 2015.

*Le ministre des finances
et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur
chargé de la gestion des personnels
et des parcours professionnels,
S. COURTIN*

*La ministre de la décentralisation
et de la fonction publique,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice
de l'animation interministérielle
des politiques de ressources humaines,
C. KRYKWINSKI*